

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-139 du 24 Avril 1985

portant attribution de logements de fonction à certains membres du Conseil Exécutif National.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T :

Article 1er. - Les bâtiments administratifs ou en location par l'Etat ci-après sont affectés aux membres du Conseil Exécutif National suivants :

Membres du Conseil Exécutif National	Bâtiments
Ali HOUDOU, Ministre de l'Information et des Communications	Villa sise dans la Zone Résidentielle, précédemment occupée par le Camarade François DOSSOU.
Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques	Villa sise au quartier "Les Cocotiers" précédemment occupée par le Camarade Manassé AYAYI.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 Avril 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 4 MFE 4 Autres Minis-
tères 14 CEAP 6 SDP 2 DPE-DLC 4 INSAE-BCP 4 DCCT-ONEPI-GCONB 3 IGE
4 DB-DCF-DTCP-DSDV 16 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-